

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 27 septembre 2012

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. GRANDGUILLAUME

Convocation envoyée le 20 septembre 2012

Publié le 28 septembre 2012

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de présents participant au vote : 69

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de procurations : 9

SCRUTIN : POUR : 78

ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

### Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Alain MILLOT	M. Michel ROTGER
M. Pierre PRIBETICH	M. Benoît BORDAT	M. François NOWOTNY
M. Jean ESMONIN	M. Joël MEKHANTAR	Mme Christine MASSU
Mme Colette POPARD	M. Christophe BERTHIER	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Rémi DETANG	M. Philippe DELVALEE	M. Claude PICARD
M. José ALMEIDA	Mme Anne DILLENSEGER	M. Gaston FOUCHERES
M. Jean-François DODET	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Pierre PETITJEAN
M. François DESEILLE	M. Georges MAGLICA	Mme Claude DARCIAUX
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Nelly METGE	M. Nicolas BOURNY
M. Patrick CHAPUIS	Mme Elizabeth REVEL	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Michel JULIEN	Mme Christine MARTIN	M. Philippe GUYARD
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Nathalie KOENDERS	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Gérard DUPIRE	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Gilles MATHEY
M. Jean-François GONDELLIER	M. Alain MARCHAND	M. Jean-Claude GIRARD
Mme Catherine HERVIEU	M. Mohammed IZIMER	Mme Françoise EHRE
M. François-André ALLAERT	Mme Hélène ROY	M. Patrick BAUDEMONT
M. Jean-Claude DOUHAI	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	Mme Geneviève BILLAUT
M. Jean-Paul HESSE	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Murat BAYAM
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. Jean-Yves PIAN	M. Michel BACHELARD
M. Patrick MOREAU	Mme Stéphanie MODDE	M. Philippe BELLEVILLE
M. Dominique GRIMPRET	M. Philippe CARBONNEL	M. Norbert CHEVIGNY
M. Didier MARTIN	M. Louis LAURENT	Mme Noëlle CABBILLARD.
M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Roland PONSAA	
M. André GERVAIS		

### Membres absents :

Mme Christine DURNERIN	M. Gilbert MENUT pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD
Mme Myriam BERNARD	M. Jean-Patrick MASSON pouvoir à Mme Stéphanie MODDE
M. Franck MELOTTE	M. Yves BERTELOOT pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Gilles TRAHARD	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Alain MILLOT
	Mme Elisabeth BIOT pouvoir à Mme Joëlle LEMOUZY
	M. Alain LINGER pouvoir à M. Jean-Claude GIRARD
	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER
	M. Michel FORQUET pouvoir à Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
	M. Rémi DELATTE pouvoir à M. Jean-François DODET.

---

**OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME**

**Dijon - 47 avenue du Drapeau - Acquisition d'un appartement**

L'immeuble en copropriété situé 47 avenue du Drapeau est grevé d'une servitude d'emplacement réservé au PLU pour l'élargissement de l'avenue du Drapeau.

Cet immeuble jouxte également un terrain appartenant au Grand Dijon sur lequel est prévu la construction d'un immeuble d'habitation de 17 logements.

La maîtrise foncière de cet immeuble composé de 6 logements permettrait ainsi d'offrir les conditions d'une continuité urbaine et architecturale qualitative, dans la poursuite de l'aménagement des abords du tram.

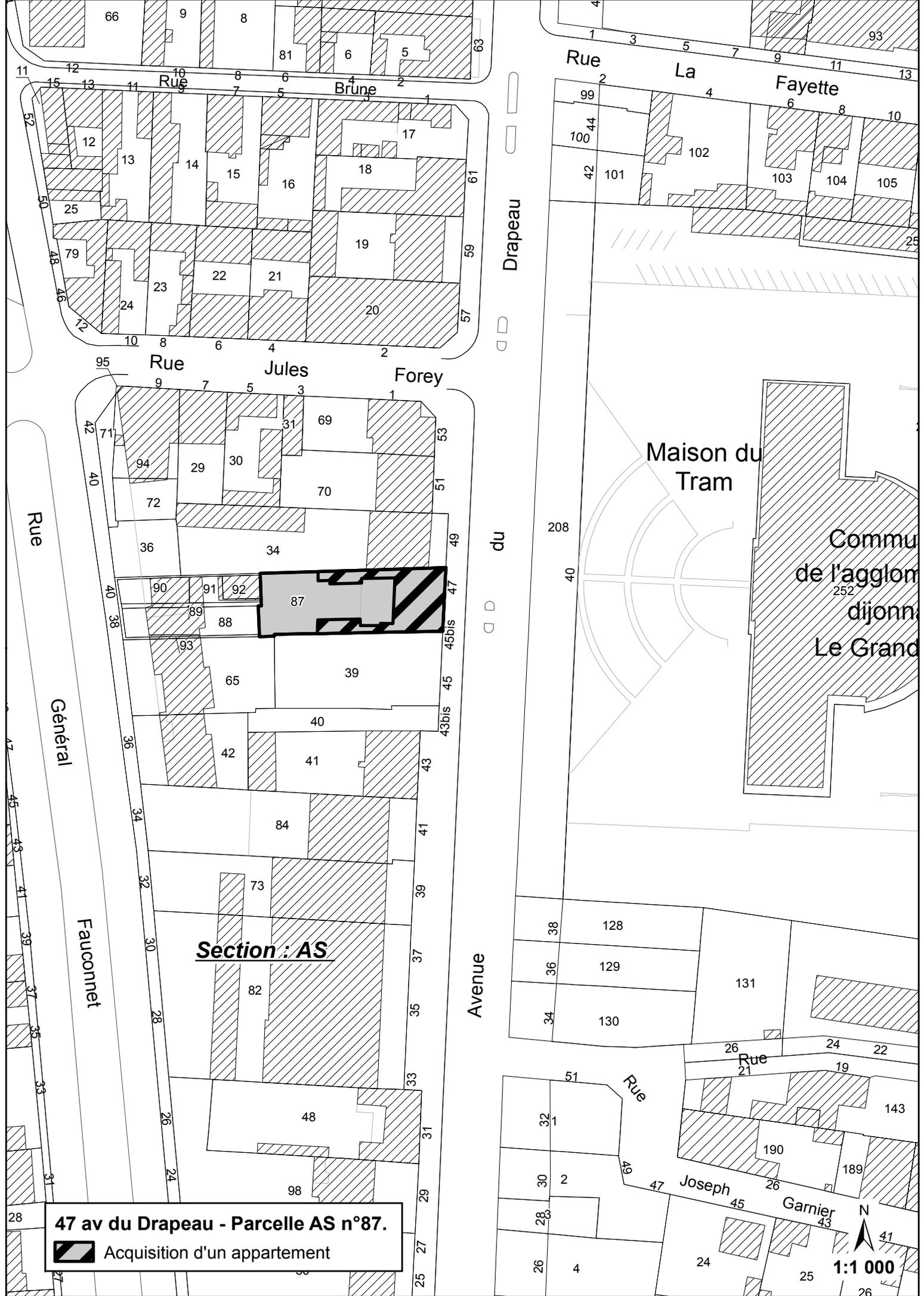
Compte tenu de ces éléments, il est proposé d'acquérir un premier logement d'environ 56 m<sup>2</sup> situé au rez-de-chaussée de ce bâtiment, appartenant à Madame Grivey, moyennant le prix de 109 000 €, conforme à l'évaluation de France Domaine.

Il est également proposé d'autoriser la propriétaire à conserver la jouissance de ce bien, à titre gratuit et à titre strictement personnel, jusqu'au 5 avril 2013. Tout retard dans la libération de ce logement donnera lieu au versement d'une astreinte journalière de 150 €.

Vu l'avis de la commission,

**LE CONSEIL,**  
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**  
**DÉCIDE :**

- **d'acquérir** sur Madame Grivey l'appartement constituant les lots 1, 13, 15, 17, 27, 29, 30, 33 et 46 de l'immeuble en copropriété situé 47 avenue du Drapeau à Dijon, cadastré section AS n°87 de 571 m<sup>2</sup> ;
- **de dire** que cette acquisition interviendra moyennant le montant de 109 000 € ;
- **d'autoriser** la propriétaire à conserver, à titre gratuit et à titre strictement personnel, la jouissance de ce bien jusqu'au 5 avril 2013 au plus tard, tout retard dans la libération de ce logement donnant lieu au versement d'une astreinte journalière d'un montant de 150 € ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de la Communauté de l'agglomération dijonnaise, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier.



**47 av du Drapeau - Parcelle AS n°87.**  
Acquisition d'un appartement

**Section : AS**

Maison du Tram

Commune de l'agglomération dijonnaise Le Grand

N  
1:1 000